



Intenté en justice pour vices cachés

Par **mellesouris**, le **24/10/2011** à **11:08**

Bonjour,

j'ai vendu ma voiture il y a un peu plus d'un mois. Un véhicule agé de 13ans avec plus de 134000km. Mon contrôle technique était à jour, j'avais à mes frais fait réparé tous les défauts obligatoires et même les mineurs il me restais à la contre visite uniquement le flexible de frein en détérioration mineur. Ma voiture a toujours été suivis un autre contrôle technique avait été effectué moins d'un an auparavant. Seulement voilà mon acheteur se retourne contre moi pour vices cachés avec une expertise d'un garage connu à l'appui (F... V...) avec un tas de pb, freins, batterie, bougies... or ma voiture marchait très bien. Quel recours puis-je avoir? Je pensais que le contrôle technique vérifiait systématiquement tous les organes de la voiture. Je ne m'y connaît pas du tout en mécanique, je ne sais donc pas si l'acheteur à un accord frauduleux avec le garage. De plus j'ai peur qu'on m'accuse d'avoir falsifié le contrôle technique.

Merci de votre aide
cordialement